NUMÉRO 17

LE P'TIT BONNENCONTROIS

ÉDITION MARS 2024

DANS CE NUMÉRO

Le Mot du Maire

État Civil

Nouveaux Arrivants

Vie Communale

Projets du Conseil

Vie des Associations

Rappels

Agenda

RÉDACTION

M Bergé Eric
Mme Couvez-Szwalko Florence
Mme Jacotot Laurence

https://bonnencontre.fr

mairie.bonnencontre21@orange.fr

03 80 36 33 05

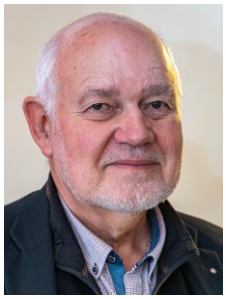

Edito

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens

Chaque année apporte son lot de malheur : en 2022 ce fut la guerre en Ukraine et elle sévit toujours, en 2023 le massacre et l'enlèvement de civils israéliens par le Hamas a plongé le monde dans l'horreur et a fait des émules sur notre territoire.

Où va l'humanité ? Nous subissons les conséquences de ces événements et si on y rajoute l'idéologie des écologistes de Bruxelles complètement déconnecté de la réalité, nous marchons sur la tête. La dette du "Quoi qu'il en coûte", distribuée lors du Covid est toujours là : qui va payer ? Nous.

L'inflation sur les denrées alimentaires, les matériaux, le coût des carburants, majoritairement dû aux taxes, la hausse de l'électricité par la remise en place des taxes supprimées lors du bouclier fiscal ont un impact sur le pouvoir d'achat sur nous tous, mais surtout sur les plus modestes .Où allons-nous ?

Alphonse ALLAIS disait : Il faut prendre l'argent où il se trouve : chez les pauvres. D'accord, ils n'en ont pas beaucoup, mais ils sont si nombreux !

Dans la gestion de notre commune nous commençons à subir la hausse de l'électricité, mais heureusement que nous avons la chaufferie bois pour tous nos bâtiments, avec le tout électrique à la salle des fêtes et la mairie et le fioul à l'école, où en serions nous, nous aurions quelques difficultés avec notre budget.

En 2023, nous avons finalisé l'entrée de notre commune avec l'aménagement de la RD12A
Nous pensions également mettre aux normes énergétiques le logement du 36 Grande rue, l'estimation des travaux est d'environ 50 000 € subventions attendues : 80 % par le SICECO, le Département et l'État, mais les notifications des subventions ne nous étant pas encore parvenues le projet est reporté au premier semestre de cette année.

La création d'une aire de multi-sports était envisagée, mais les modalités des aides du Département ayant été modifiées : il n'y a plus d'aides spécifiques pour le sport et un seul dossier est recevable par an : l'isolation du 36 Grande rue était prioritaire.

La collecte de dons pour le Téléthon, n'a pas connu le succès des années avant Covid et ne s'est élevée qu'à 460€. Merci aux généreux donateurs et aux bénévoles qui se sont mobilisés au profit de AFM.

En 2024, nous espérons réaliser le dernier tronçon du parcours doux longeant la RD20, afin de sécuriser la circulation des piétons, ces travaux consisteront à la pose d'une bordure haute et la création d'un trottoir sablé, jusqu'au chemin de la Creuse, côté fossé mais sans busage.

A l'initiative d'Elsa BOND de l'association "Forestiers du Monde", les élèves de l'École de Bonnencontre ont réalisé la plantation de la forêt pédagogique. Soixante plants ont été mis en place à proximité de l'atelier communal.

François PERRIN

ETAT CIVIL

Naissances

LAMBIN Maëlle	10/05/2023
ROCAULT Evana, Jessica, Cécile	03/07/2023
MARIE Eleanor, Judith	11/08/2023
GAULT Liam	25/08/2023
SAUCY Emy	04/09/2023
LOGUT Agathe, Louise, Emma	31/12/2023

Mariages

Mme TETAZ Carole & M BARDIN Jean-Pierre, Gérard	le 06/05/2023
Mme LAVOYER Laura & M RIGO Michaël	le 06/05/2023
Mme BADEL Alix & M Koenig Paul	le 22/07/2023

Avis de décès

ROYER Georges, Julien, Roger	31/01/2023
AMBEÏS Joël	16/06/2023
KOENIG Philippe, Bernard	26/06/2023
LAGRANGE André, Christian	29/08/2023
LOIZON Jocelyne Georgette, Marie, Louise	30/08/2023
ROGER née SERBOURCE Lucienne, Irma	26/11/2023

NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur Romain ROUSSEAU et Madame Laury MOSS
Monsieur Yves JORROT
Monsieur RUBINO et Madame Kadila M'RAIM
Monsieur Florian PAILLARDS et Madame Sandra LOURDS

VIE COMMUNALE

Plantation de haies et fascine

Afin de réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion (freiner, filtrer les écoulements et limiter l'arrachement de la terre par l'eau) lors des crues de la Saône un plan d'aménagements dits « d'hydraulique douce » grâce à des haies et fascines à été initié à Bonnencontre.

C'est sous la direction de Mme Géraldine DUCELLIER Conseillère environnement à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or qu'en mars 2023 un premier tronçon de haies à été planté avec les élèves du lycée agricole de Quetigny.

Les prochaines plantations auront lieu en deux tranches: une en mars et une en octobre - novembre de cette année.

Réunion Amicale SIDI-BRAHIM

l'amicale SIDI-BRAHIM (*) de Dijon et de la Côte d'Or, regroupe les anciens combattants ayant servi dans un ou plusieurs bataillons de chasseurs à pied ou alpins.
Pour la deuxième année consécutive, elle a tenu sa 130ème assemblée générale annuelle dans la salle des fêtes de Bonnencontre le samedi 6 mai 2023.
Dès 9h30 les premiers arrivants ont été accueillis avec un petit déjeuner.
A 10h00 le président Jean Claude JACOTOT a ouvert la séance en présence de monsieur le Maire et de diverses autorités civiles et militaires ; tous les rapports présentés ont été approuvés.
Les participants se sont ensuite rendu au monument aux morts pour un dépôt de gerbe, avant de profiter d'un agréable apéritif offert par la municipalité.
Les 51 convives ont ensuite partagé un excellent repas de cohésion préparé par le restaurant « FANNY » de Brazey en plaine.

* Lieu des glorieux combats en Algérie de 1845, où les chasseurs du 8ème bataillon se sont battus jusqu'à la mort plutôt que de se rendre.

Édition MARS 2024
N° 17

LE P´TIT BONNENCONTROIS

Cérémonie du 8 mai

Les représentants de diverses association d'anciens combattants ont commémoré, ce lundi 8 mai 2023, le 78ème anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie lors d'une cérémonie au monument aux morts de Bonnencontre.

C'est en présence de nombreux habitants et de jeunes de la commune que monsieur le maire a lu le message du gouvernement :
«Souvenons-nous enfin du sang versé, il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres, c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé»

La cérémonie s'est terminée par des dépôts de gerbes de fleurs, la sonnerie « aux Morts », une minute de silence, le chant de «La Marseillaise» puis les honneurs au drapeau tricolore. Les différentes autorités ont ensuite salué les porte-drapeaux des associations patriotiques.

Boulangerie

Depuis que la boulangerie de Monsieur Moron a fermé ses portes, la Mairie a cherché un moyen de fournir du pain aux habitants de la commune.

L'alternative trouvée a été l'installation d'un distributeur en collaboration avec la boulangerie "***la Fournée Losnoise***".
En plus du pain traditionnel, ce distributeur peut proposer une variété de produits de boulangerie, tels que des viennoiseries, des pains spéciaux.
Disponible 24/7 et rechargé tous les jours ce distributeur de pain offre aux habitants ainsi qu'aux personnes de passage sur la commune la possibilité d'acheter du pain frais à tout moment de la journée.
Après le choix du meilleur emplacement et quelques travaux d'aménagement pris en charge par la municipalité celui-ci a été installé à côté de la mairie le 31 mai 2023
Son "inauguration" officielle a eu lieu le samedi 03 juin 2023 en présence de M.Johan TARTERET gérant de la boulangerie et de M.David Bèche représentant de la société "***le distrib***" fournisseur de l'appareil.
Ce jour là, de nombreux habitants ont pu découvrir et tester ce distributeur qui en huit mois d'utilisation à prouvé s'il en était besoin, son utilité auprès de nos administrés.

14 juillet

Le 14 juillet 2023 s'est déroulé sous un ciel radieux. Divers jeux gratuits pour les enfants ainsi qu'un toboggan gonflable étaient animés par les conseillers municipaux .
Une gerbe a été déposée au monument aux morts par monsieur le maire accompagné de 2 enfants de la commune.
A l'issue de cette cérémonie une centaine de personnes a profité de l'apéritif servi devant la bibliothèque et du repas à la salle des fêtes.
La traditionnelle retraite aux flambeaux s'est déroulée à la nuit tombée, en direction des champs le long du chemin de Molland d'où fut tiré le feu d'artifice par les pompiers du CPI Broin-Bonnencontre.

11 novembre

Chaque année, le 11 novembre, le monde entier se rassemble pour commémorer l'Armistice de 1918, mettant fin à l'une des périodes les plus sombres de l'histoire, la Première Guerre mondiale. Cette cérémonie revêt une importance particulière, car elle rend hommage aux hommes et aux femmes qui ont sacrifié leur vie pour la paix et la liberté.

Au cours de la traditionnelle commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, devant le monument aux morts de la commune, avec toujours plus de participants, l'adjudant-chef (ER) Michel BONNARDOT, qui effectua une partie de sa carrière dans l'armée de l'air avec un séjour de 2 ans en AFN, a été décoré de la croix du combattant et de la médaille de reconnaissance de la nation.

De même Franck VINCENZI à reçu des mains de M le Maire l'insigne de chef de corps des sapeurs pompiers pour un an de fonction.

Travaux de voirie

Fin novembre 2023 le réaménagement de l'entrée de Bonnencontre sur la rd 12a à été effectué par la société Noirot.

Les terres-plein ont été réaménagés avec d'un côté la mise en place d'un chemin piétonnier sécurisé en gravier et de l'autre une remise en goudron du bas côté et marquage de place de stationnement.

La pose de caniveaux permet également de faciliter l'écoulement des eaux.
L'ensemble des travaux a coûté 35402€ TTC ; après récupération des différentes subventions le reste à charge pour la commune s'élève à 13300 € TTC.

Distribution de Paniers Gourmands

En 2023, La municipalité a renouvellé la distribution des paniers gourmands à l'ensemble des habitants âgés de 65 ans et plus.

Petite nouveauté cette année les paniers étaient exclusivement garnis de produits régionaux.

Arbre de Noël

C'est devant une salle comble que s'est déroulé le spectacle de Noël préparé par la troupe ***"Cirka danse"***. Les rires et les bravos ont rayonnés durant toute la représentation, qui s'est adressée aussi bien aux grands, qu'aux petits.

A l'issue de ce divertissement, le Père Noël est arrivé pour distribuer à chaque enfant, un cadeau, et un paquet de brioches.

Tout le monde a pu également profiter d'un goûter pour célébrer cette journée.

Un grand merci aux lutins de la commune pour l'organisation de cet Arbre de Noël.

Vœux 2024

Dimanche 14 janvier, c'est en présence de M Alain Houpert, sénateur de Côte d'Or , de Mme Emmanuelle Coint, vice présidente du conseil départemental, et de Jean-Christophe Guitton, maire de Broin, ainsi que les représentants de la gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers, que monsieur le maire François Perrin, a présenter ses vœux aux habitants.

Il a ainsi rappelé les différentes actions menées par la municipalité en 2023.

A l'issue de cette cérémonie, la galette de la nouvelle année et un apéritif ont été servis à la salle des fêtes de Bonnencontre.

plantation mini forêt pédagogique

Forestiers Du Monde est une association de défense de l'environnement qui s'engage pour la préservation des forêts à l'échelle nationale et internationale.

Plutôt que de proposer des programmes gigantesques, Cette association opte, pour la modestie des projets dont les coûts sont les plus faibles possibles et propose de soutenir des écoliers pour qu'ils bâtissent, autour de leurs villages, de véritables forêts bio diverses. Ces écoliers n'en doutons pas seront les meilleurs gardes forestiers du monde.

Sous l'impulsion d'Elsa BOND et Jean-Noël CABASSY de cette association, mardi 23 janvier 2024 les enfants de l'école de Bonnencontre ont effectué la plantation d'une mini forêt pédagogique autour de l'atelier communal. Une soixantaine de plants d'essences différentes à été mis en place pour un coût de 759 €.

PROJETS

Terrain multisports

la création du terrain multi-sports initialement prévue en 2024, ne verra pas le jour cette année.
Il n'est pas annulé, mais pour des raisons essentiellement administratives et d'équilibre budgétaire, il est repoussé en 2025.

Réhabilitation de la maison communale du 36 grande rue

Depuis la loi « Climat et résilience » l'état interdit la location des logements mal classés au titre du DPE (Le diagnostic de performance énergétique).
La mairie à donc entrepris des travaux de rénovation de la maison communale du 36 grande rue. Ces travaux nécessaire pour pouvoir continuer de louer cette Habitation sont :

¤ isolation extérieure
¤ changement des huisseries avec volets roulant
¤ changement des radiateurs
¤ isolation des combles

le montant total des travaux s'élève à 41890€ Ht. Après déductions des différentes aides comme celles du département, du SICECO et d'autres encore; le reste à charge pour la municipalité s'élève à 8378 €Ht.

Voirie

En 2024 l'aménagement de la route D20 venant de Broin va être revu à partir du chemin de la Creuse jusqu'à l'entrée même de la commune coté fossé.

L'objectif est de réduire les risques d'accidents et d'assurer la protection et le confort des des piétons, par la pose de bordure haute et la création d'un trottoir sablé.

Sur les 66204 € Ht que coûtent ces travaux, 35000€ Ht restent à charge pour la commune.

VIE DES ASSOCIATIONS

Graines de champions d'échecs

Le club d'Esbarres Bonnencontre Echecs a organisé début janvier les championnats de Côte d'Or d'échecs dans la salle des fêtes de Bonnencontre.

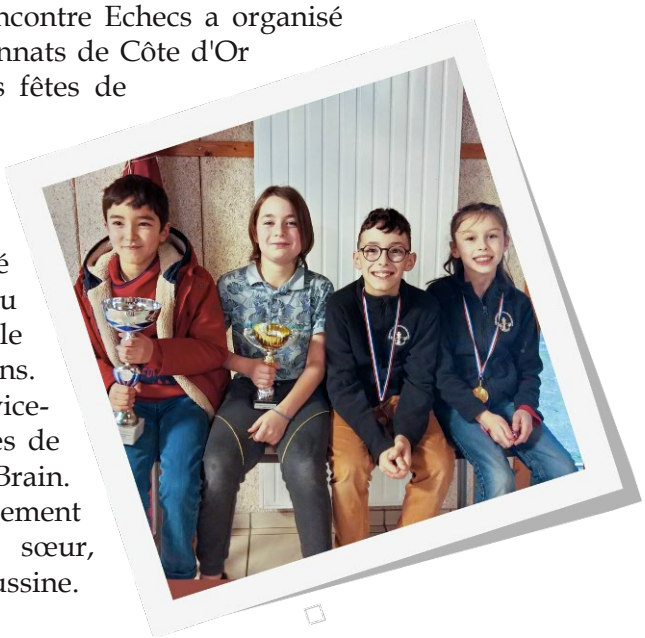

De nombreux Esbarrois étaient présents. Deux titres de champions ont été décrochés : Maxime Boileau chez les minimes et Camille Quentin chez les poussins. Antoine Boileau est vice-champion chez les pupilles de même que Calixte Biro Brain. Antoine Gérard est également sur le podium et sa sœur, Abbygaël est troisième poussine.

A noter également les belles performances de Gaspard Gay pour sa première participation ainsi qu'Eyad Bekkali et Jules Morisot.
Tous ces jeunes sont désormais qualifiés pour la phase régionale qui se déroulera les 10 et 11 février à Vermenton, dans l'Yonne et ils auront à cœur de viser les championnats de France.
Les jeunes ont aussi commencé leur championnat départemental et ont bien figuré sur la première journée.

Bravo à Antoine Boileau également sacré champion de Côte d'Or chez les écoliers.

Chez les adultes, les championnats continuent avec une équipe en Nationale 2 qui a assuré son maintien et une équipe en Nationale 3 dont les résultats sont mitigés.

Le club organisera également à Bonnencontre son Challenge Richard Herbert le dimanche 10 mars où les spectateurs sont les bienvenus..

Vous pouvez toujours rejoindre le club pour découvrir ce sport ou vous initier à la compétition. Actuellement, 59 joueurs sont licenciés ce qui est un bon effectif.
Les entraînements ont lieu tous les mercredis de 17h30 à 19 heures à la salle de la bibliothèque de Bonnencontre et les samedis de 10h à midi à la salle des associations à Esbarres.

Le club a terminé sur le podium dans son groupe lors de la coupe Loubatière jouée en décembre 2023

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mickaël Boileau au 06.36.54.37.20 ou par mail mickael.boileau@gmail.com ou esbarresbonnencontreechecs@gmail.com

Parents'Chantement, une association toujours active dans le RPI

L'association PARENTS'CHANTEMENT a été créée en 2019 pour venir en aide humainement et financièrement aux différentes classes du RPI Broin-Bagnot-Bonnencontre, et favoriser la convivialité, le lien et les rencontres entre les habitants.
Nous organisons des évènements ouverts à tous afin de soutenir les écoles du RPI : vente de chrysanthèmes, de sapins, miels et chocolats pour Noël, de fromages, de plants de fleurs et légumes.

Avant covid, nous avions organisé une soirée dansante, un après-midi jeux de société. En 2023, la 2ème édition de notre vide-grenier toujours à Bagnot, à pu se tenir conjointement avec l'association La Sereine.

Nous participons également aux évènements portés par les maitresses, comme le marché de Noël ou la kermesse des écoles. Nous les remercions d'ailleurs de nous y associer et de nous avoir encore permis le jour de la rentrée 2023, d'offrir aux parents d'élèves un café d'accueil.

Ces nombreuses actions, très soutenues par les parents d'élèves et les habitants des 3 communes du RPI, ont permis de supporter divers projets d'école tels que : l'achat de boîtes à histoires, l'achat de matériel de rangement, l'achat de livres, la participation financière aux sorties scolaires tout au long de l'année, la participation financière à la classe découverte qui a lieu tous les 2 ans (dans la mesure du possible) de sorte à ce que chaque enfant du RPI ait eu la chance de faire cette magnifique sortie lorsqu'il quittera la primaire pour aller au collège.

Notre aide n'est pas uniquement financière, elle passe également par des « coups de main », des services rendus aux maitresses pour fabriquer un totem en bois, déplacer des meubles, revisser des tables, ajuster des bureaux, poser des étagères... L'entraide compte pour nous !

Nous souhaitons chaleureusement remercier les maires des 3 communes qui nous témoignent de leur soutien depuis notre création, ainsi que les parents d'élèves et les habitants du RPI pour leur participation à toutes ces actions qui ont permis et vont permettre encore de bien beaux projets pour les enfants !

Association PARENTS'CHANTEMENT
Ecole de Bonnencontre
Grande Rue
21250 BONNENCONTRE
parentschantement@gmail.com

Contact
Philippe BLOIS, Président
06 37 33 52 51

CPI Broin-Bonnencontre

L'ensemble des sapeurs-pompiers du CPI Broin-Bonnencontre vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le bilan de l'année écoulée a été de 22 interventions : 10 sur Broin, 4 sur Bonnencontre, 3 sur charrey sur Saône, 5 sur Auvillars sur Saône.
Nous avons eu cette année un départ en retraite du caporal-chef Philippe Veldemann après 18 ans de service.
Nous avons eu aussi deux nouveaux arrivants.
Le lieutenant Benjamin Chabot pompier professionnel, résident à Broin, et Lana Morais, étudiante résident à Bonnencontre.

Les pompiers remercient les habitants de Bonnencontre pour leur accueil chaleureux lors de leur tournée annuelle de calendrier.

LE P´TIT BONNENCONTROIS

Édition MARS 2024

N° 17

FOYER RURAL

Actuellement Le foyer rural vous propose plusieurs activités. Vous êtes déjà nombreux à participer, Merci !!
Il vous est possible de nous rejoindre lors des manifestations, pour aider à l'installation ou au déroulement, dans la bonne humeur, la convivialité...

Si vous souhaitez faire partie du conseil d'administration, pour apporter de nouvelles idées et faire vivre Bonnencontre, donner envie de se retrouver et passer de bons moments contactez nous !

A vos agendas !!!

Samedi 17/02 Défilé de carnaval

Défilé déguisé pour les plus jeunes (enfants jusqu'en CM2) sous la responsabilité des parents, goûter offert au retour, rdv à 14h, parking salle des fêtes.

Merci de réserver un bon accueil aux enfants, accompagné de bonbons et autres gourmandises sucrées si vous le souhaitez !

Samedi 23/03 Concours d'épouvantails

Pour signer le retour du printemps, concours d'épouvantails pour les habitants qui souhaitent participer, support fourni, remise de récompenses, plus de détails à venir bientôt

Dimanche 02/06 Vide-grenier

Ouvert à tous, 6h-18h, parking salle des fêtes, buvette et restauration sur place, plus de détails à venir bientôt

Suivez-nous sur Foyer Rural Bonnencontre, sur Panneau Pocket ou sur le panneau d'affichage de la mairie pour rester informés.

NB : ce calendrier est susceptible d'évoluer, tant au niveau des événements qu'au niveau des dates

Renseignements au 06 89 90 71 47 ou @ foyerruralbonnencontre@laposte.net

N'hésitez pas à nous suivre, nous avons une page Facebook Foyer Rural Bonnencontre. A très vite.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale vous accueille les mercredis de 10h à 12h et les vendredis de 17h à 19h (heure d'hiver) et 17h30 - 19h30 (heure d'été).
Les ouvrages sont régulièrement renouvelés grâce à notre adhésion à la grande médiathèque de Côte d'Or.
Nous vous proposons des livres, revues périodiques, romans, mangas, BD pour enfants et adultes, sous différents thèmes.
La bibliothèque continue son partenariat avec l'école de Bonnencontre, permettant aux élèves de CM1 - CM2 de venir tous les vendredis après-midi choisir un ouvrage en accord avec l'enseignante.
Le projet "Boite à livres" avance et une inauguration aura lieu au printemps.
Les 4 personnes qui vous accueillent sont toutes bénévoles, le choix des ouvrages est de la responsabilité des adhérents, et pour les enfants, leurs parents demeurent seuls responsables, que ceux-ci viennent accompagnés ou non.
Pour les nouveaux habitants, le local de la bibliothèque municipale se situe sur la place devant la salle des fêtes, à l'entrée du portail de l'école. Pour rappel, l'adhésion est gratuite pour les Bonnencontrois et l'entrée est libre durant les horaires d'ouverture.

RAPPELS

NUISANCES SONORES : tout n'est pas permis

Vivre ensemble, c'est avant tout respecter son prochain en limitant, entre autre, les nuisances sonores.

Ce qu'il faut savoir au sujet des nuisances sonores :

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 indique les horaires pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectué que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Mais le code de la santé publique, article R1336-5, modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017– art.1, précise qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Notre PLU stipule chapitre 1, article 02.1 que dans les secteurs U1, les constructions et installations destinées à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie et à l'exploitation agricole ou forestière sont autorisées aux conditions suivantes :

– qu'elles ne compromettent pas la sécurité et la salubrité publique ;

– que des mesures soient prises si nécessaire pour éviter les nuisances olfactives ou sonores pour le voisinage ;

En résumé toutes nuisances sonores même dans les plages horaires autorisées ne doivent pas gêner abusivement le voisinage.

HAIES ET PLANTATIONS

Ce qu'il faut savoir sur les haies et plantations :

Selon le code civil, article 671, une haie ne peut dépasser les 2 mètres de haut si elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite de votre terrain. Pour les haies plantées à plus de 2 mètres de votre clôture, alors il n'existe pas de hauteur limite pour votre haie.
En revanche, pour les plantations de moins ou égal à 2 mètres de hauteur, la distance minimale de plantation est de 50 cm à partir de la limite de la propriété.

La hauteur d'une haie se mesure en partant du sol jusqu'au point le plus haut de la haie.

Lorsque vous décidez de planter un arbre ou une haie, il est important de réfléchir à la hauteur que pourra prendre votre haie ou votre arbre en fonction de l'espèce choisie. Et à l'occasion, tailler régulièrement votre haie pour qu'elle n'atteigne pas les 2 mètres de haut.

Malgré ces différents règlements, certaines personnes peuvent déroger à ces règles notamment si l'arbre est là depuis 30 ans et qu'il dépasse les 2 mètres, il ne peut pas être enlevé. Néanmoins, si elle vient à mourir, une replantation ne peut être possible qu'avec les distances légales imposées.

Vous êtes en droit d'imposer à votre voisin d'élaguer sa haie ou son arbre si des branches ou fruits tombent sur votre propriété.

Sachez aussi que les fruits de l'arbre voisin qui tombent sur le sol de votre jardin, sont votre propriété. Les fruits de l'arbre qui dépassent de votre côté, ne le sont pas. Mais attention à ne pas couper les branches tombantes sur votre sol à moins d'en avoir eu l'autorisation de votre voisin.

Que faire si votre voisin n'accepte pas d'élaguer sa haie ?

Votre voisin a l'obligation de couper ses haies. Vous pouvez très bien vous arranger à l'amiable mais que faire s'il n'accepte pas? Dans ce cas-ci, il faut envoyer une lettre en recommandé avec
accusé de réception.

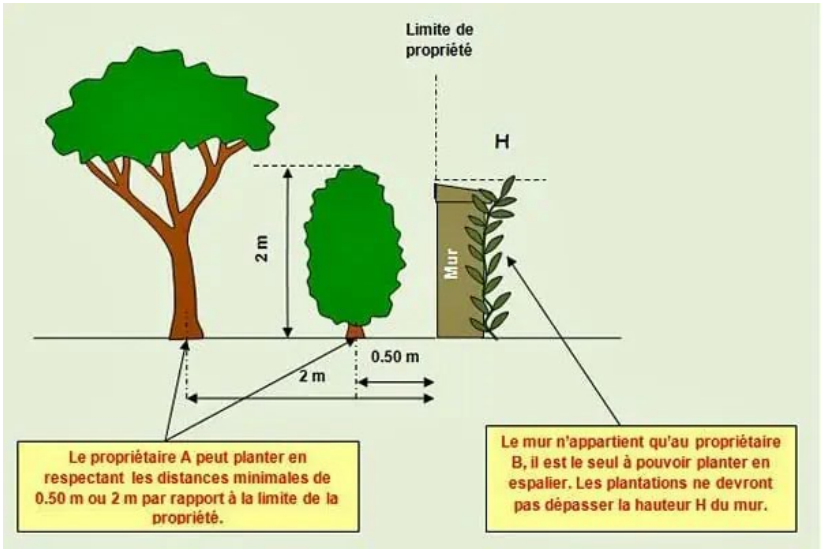

Si, malheureusement, votre voisin n'accepte toujours pas de couper sa haie, c'est le juge du tribunal d'instance qui tranchera.

En résumé :

Entre la limite de propriété et 50 cm de la limite : aucune plantation.

Entre 50 cm et 2 m de la limite de propriété, hauteur maximum des plantations : 2 mètres.

Au-delà de 2 mètres pas de limite de hauteur, mais les branches ne doivent pas dépasser la limite de propriété.

LE P´TIT BONNENCONTROIS

Édition MARS 2024

N° 17

AGENDA COMMUNAL

06/04/24	REPRÉSENTATION THÉÂTRALE (Association Genlis en Scène)
08/05/24	COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945
14/07/24	FÊTE DU 14 JUILLET
11/10/24	COMMÉMORATION ARMISTICE 1918
08/12/24 ou 15/12/24	NOËL DES ENFANTS

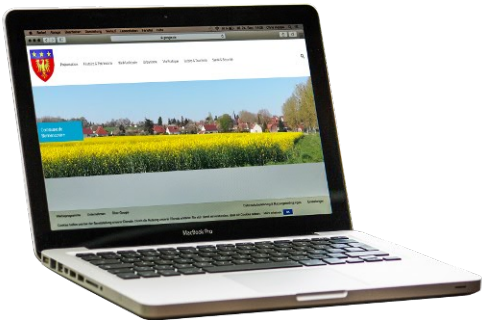

https://www.bonnencontre.fr